

**18<sup>e</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
27-28 juin 2006**

**DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS**

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire**

1. Le Conseil de Coordination du Programme adopte l'ordre du jour provisoire.

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Election des différents responsables**

2. La Suède est élue Président, la Thaïlande Vice-Président et l'Australie Rapporteur de la 18<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme.

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la dix-septième réunion**

3. Le Conseil de Coordination du Programme adopte le rapport de la 17<sup>e</sup> réunion.

**Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

4. Prenant acte des principales tendances de l'épidémie et de son impact, ainsi que des initiatives et des réalisations clés de l'ONUSIDA au cours de l'année écoulée, telles qu'elles sont résumées dans le Rapport du Directeur exécutif, le Conseil de Coordination du Programme :
  - 4.1 Reconnaît que des progrès notables ont été accomplis dans de nombreux pays en direction des échéances énoncées dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2001, mais que bien des pays n'ont pas réussi à s'acquitter des engagements spécifiés dans la Déclaration de 2001 ;
  - 4.2 Reconnaît que la nature exceptionnelle de l'épidémie exige une action urgente, ainsi qu'une riposte plus stratégique, tournée vers l'avenir, à long terme et durable comprenant des mesures et des interventions exceptionnelles, intégrées aux efforts de développement au sens large ;
  - 4.3 Reconnaît que les « Trois Principes », les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA et les processus en cours dirigés par les pays eux-mêmes pour arriver plus vite à instaurer l'accès universel offrent un cadre exhaustif pour guider l'alignement de la riposte mondiale au

SIDA sur l'appropriation et les priorités nationales et pour renforcer de manière significative la prestation de services au niveau des pays ;

4.4 Entérine les Orientations pour l'Avenir figurant en conclusion du Rapport du Directeur exécutif en tant que lignes directrices pour un soutien plus fort de la part de l'ONUSIDA à la concrétisation des engagements financiers et politiques sur le SIDA par une action efficace et durable au niveau des pays.

**Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants**

5. Prenant acte des actions conjointes et synergiques des Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA résumées dans le Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants, le Conseil de Coordination du Programme :

5.1 Reconnaît que la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et un accroissement de l'appui technique fourni par l'ONUSIDA représentent des éléments importants des efforts pour l'élargissement en direction de l'objectif de l'accès universel ;

5.2 Encourage les agences bilatérales et autres acteurs à collaborer activement avec les institutions multilatérales à la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ;

5.3 Reconnaît la nécessité d'un financement et d'interventions durables répondant aux besoins des groupes vulnérables à mesure que les pays élargissent leur action pour s'approcher de l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de prévention, au traitement et à l'appui d'ici à 2010.

**Point 1.6 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des organisations non gouvernementales**

6. Le Conseil de Coordination du Programme prend acte du rapport du représentant des organisations non gouvernementales auprès du CCP.

**Point 2 de l'ordre du jour : Résultats de la Réunion de haut niveau 2006 – aller de l'avant dans la riposte mondiale**

7. Prenant acte des efforts de l'ONUSIDA pour promouvoir l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de lutte contre le SIDA et apporter son soutien aux efforts des pays pour réaliser cet objectif, notamment l'appui offert à l'Examen d'ensemble des progrès accomplis par l'Assemblée générale des Nations Unies des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2006 et la Réunion de haut niveau sur le SIDA du 2 juin 2006, ainsi que les processus dirigés par les pays eux-mêmes pour identifier les obstacles communs à l'élargissement, le Conseil de Coordination du Programme :

7.1 Salue les progrès signalés dans les efforts de l'ONUSIDA pour intensifier la prévention du VIH, et encourage l'ONUSIDA à poursuivre ses efforts pour renouveler l'accent mis sur la prévention du VIH dans les ripostes nationales au SIDA,

conformément au document d'orientation politique de l'ONUSIDA : *Intensification de la prévention du VIH* ;

7.2 Salue les nouveaux engagements pris par les Etats Membres de l'ONU et énoncés dans la Déclaration politique sur le VIH/SIDA, faite lors de la Réunion de haut niveau sur le SIDA, ainsi que la réaffirmation de l'engagement à mettre pleinement en œuvre la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/SIDA de 2001 et apprécie l'engagement renouvelé des gouvernements africains et des institutions régionales d'intensifier leurs propres ripostes au VIH/SIDA ;

7.3 Demande à l'ONUSIDA de renforcer son aide à la coordination de la riposte nationale des programmes nationaux de lutte contre le SIDA, conformément aux « Trois Principes », notamment l'élaboration d'un outil d'obligation redditionnelle du type fiche de scores et le soutien aux évaluations nationales de l'alignement des partenaires, selon les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ;

7.4 Réaffirme le rôle de coordination du Secrétariat de l'ONUSIDA et des Coparrainants dans le processus de soutien aux pays en vue de l'élargissement des programmes complets de prévention, du traitement, des soins et de soutien, comme il a été reconfirmé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Déclaration politique sur le VIH/SIDA ;

7.5 Demande à l'ONUSIDA, en consultation avec les membres du Conseil de Coordination du Programme, d'élaborer des solutions possibles pour renforcer la coordination mondiale sur le SIDA, notamment par le biais des réunions thématiques du Conseil de Coordination du Programme, et d'en faire rapport à la réunion thématique du Conseil de Coordination du Programme en décembre 2006 ;

7.6 Demande à l'ONUSIDA de mettre à profit et de soutenir les efforts nationaux pour fixer en 2006, par le biais de processus inclusifs, transparents, des cibles nationales ambitieuses ayant trait à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH – notamment des cibles intermédiaires pour 2008 – conformément aux indicateurs de base recommandés par l'ONUSIDA qui reflètent l'engagement énoncé dans la Déclaration politique sur le VIH/SIDA de 2006 et la nécessité urgente d'accélérer de manière significative sur la voie de l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de prévention, au traitement, aux soins et à l'appui d'ici à 2010, en s'inspirant des recommandations figurant dans la note A/60/737 du Secrétaire Général qui correspondent aux résultats des processus diligentés par les pays et facilités par l'ONUSIDA pour déterminer les obstacles communs à l'intensification des activités ;

7.7 Demande en outre à l'ONUSIDA de contribuer aux efforts aux niveaux national et régional pour réaliser les objectifs nationaux, comme le préconise la Déclaration politique sur le VIH/SIDA de 2006 ;

7.8 Demande à l'ONUSIDA de renforcer davantage son engagement auprès de la société civile – notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH – afin de favoriser une participation forte, active et constructive de la société civile à la fixation d'objectifs, au suivi et à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis au cours des cinq années à venir, et d'intensifier la mobilisation sociale pour l'élargissement

des ripostes nationales au SIDA pour faire en sorte qu'elles atteignent le niveau communautaire, et qu'elles protègent et appuient l'application des droits humains et des libertés fondamentales des personnes vivant avec le VIH, des enfants et des membres des principaux groupes et populations affectés, notamment les femmes et les fillettes, les jeunes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables et d'autres drogues, les professionnels du sexe, les personnes démunies, les prisonniers, les travailleurs migrants, les personnes vivant dans des situations de conflit ou d'après conflit, ainsi que les réfugiés et personnes déplacées ;

7.9 Demande à l'ONUSIDA d'œuvrer avec les gouvernements nationaux, les donateurs internationaux, le Fonds mondial et autres parties prenantes pour faciliter l'élaboration de plans nationaux dont les coûts sont établis, d'améliorer sa méthodologie en matière d'estimation des besoins en ressources mondiales et de répondre aux besoins de ressources financières mondiales – qui atteindraient, selon les estimations de l'ONUSIDA, US\$ 20-23 milliards par an d'ici à 2010 – par la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles en provenance des pays donateurs et des budgets nationaux et d'autres sources nationales, ainsi que par le renforcement des mécanismes financiers existants et la poursuite de la mise en place de sources novatrices de fonds supplémentaires ;

7.10 Demande à l'ONUSIDA, en collaboration avec les gouvernements nationaux, d'effectuer un bilan hommes/femmes de trois à cinq plans nationaux de lutte contre le SIDA et, en outre, de soumettre en 2007 au CCP des directives techniques et des principes d'action permettant d'aborder de manière pratique les questions liées aux deux sexes, à l'intention des gouvernements, des programmes nationaux de lutte contre le SIDA, des donateurs, des institutions internationales, du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin de faire face à la féminisation accrue de l'épidémie ;

7.11 Demande à l'ONUSIDA de coopérer selon les besoins avec les initiatives fondées sur des mécanismes de financement novateurs, y compris le International Drug Purchase Facility (la Facilité Internationale d'Achat de Médicaments) /UNITAID, qui visent à contribuer à l'accès universel de manière durable et prévisible ;

7.12 S'engage à promouvoir aux niveaux international, régional, national et local l'accès à l'éducation, l'information, les services de conseils et tests volontaires et les services connexes pour le VIH et le SIDA, notamment l'accès à des programmes complets de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien, avec la pleine protection de la confidentialité et du consentement éclairé, et à promouvoir un environnement social et juridique qui favorise et protège la divulgation volontaire de l'état sérologique vis-à-vis du VIH ; prend acte de la notion d'une journée internationale de dépistage comme moyen de promouvoir un plus grand accès aux conseils et tests volontaires pour le VIH, organisé avec la participation de la société civile, et particulièrement avec les réseaux des personnes vivant avec le VIH, et demande à l'ONUSIDA d'analyser l'impact potentiel et les questions liées à la mise en œuvre d'une telle journée internationale, pas plus tard que décembre 2006 ;

7.13 Demande à l'ONUSIDA d'élaborer, pour examen par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa réunion thématique de décembre 2006, un plan d'action 2007-2010 pour l'appui du Programme commun aux efforts déployés par les pays pour la mise en œuvre complète de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH/SIDA de 2006, compte tenu des recommandations faites par l'ONUSIDA dans son évaluation de l'intensification de la prévention, du traitement, des soins et de soutien du VIH ;

7.14 Demande au Secrétariat de l'ONUSIDA, dans l'élaboration du plan d'action mentionné dans la décision 7.13, de recenser toutes les tâches qui nécessitent une action émanant du Conseil de Coordination du Programme et de présenter, s'il y a lieu, au Conseil à sa 19<sup>e</sup> réunion des recommandations relatives au retrait et/ou regroupement de certaines tâches ;

7.15 Demande à l'ONUSIDA, dans le cadre de son mandat et en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce, d'inclure dans le plan de travail mentionné dans la décision 7.13 des propositions sur la manière d'aider les pays en développement à tirer parti des marges de manœuvre prévues dans les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'Organisation mondiale du commerce et de renforcer leurs compétences à cette fin ;

### **Point 3 de l'ordre du jour : Efficacité de l'action multilatérale sur le SIDA**

8. Prenant acte des progrès réalisés dans l'application des « Trois Principes » au niveau pays, des actions des partenaires multilatéraux dans la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, et réaffirmant le rôle du Secrétariat de l'ONUSIDA dans la coordination du soutien international apporté à la riposte nationale au SIDA pour assurer des progrès efficaces et rapides vers l'accès universel, le Conseil de Coordination du Programme :

8.1 Demande instamment à tous les partenaires de respecter pleinement les engagements liés aux « Trois Principes » et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ;

8.2 Demande instamment à tous les partenaires de faire en sorte que la fourniture de soutien technique et financier aux ripostes nationales concernant le SIDA soit pleinement harmonisée et alignée conformément aux « Trois Principes » et aux Déclarations de Rome en 2003 et de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide ;

8.3 Demande instamment à l'ONUSIDA et à ses partenaires d'appuyer la finalisation et le pilotage de directives et de fournir des ressources pour soutenir la participation de la société civile à la mise en œuvre des « Trois Principes » et pour assurer des ripostes nationales au SIDA renforcées par le biais d'une action des parties prenantes plus inclusive et mieux coordonnée ;

8.4 Demande aux Coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA, et invite le Fonds mondial et d'autres partenaires du développement, d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion en tant que réponse concrète à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de plus de cohérence au sein du système des Nations Unies tout entier et d'accorder une attention spéciale au

« deuxième principe » - l'autorité nationale de coordination. L'autorité nationale de coordination doit, avec l'assistance de l'ONUSIDA, prendre la tête des efforts visant à réduire le chevauchement des activités des Mécanismes de coordination dans les pays et des autorités nationales de coordination, afin de conserver les meilleurs éléments des deux (en particulier, la nature inclusive des Mécanismes de coordination dans les pays), et d'envisager éventuellement des fusions ;

8.5 Demande aux membres du Conseil de Coordination du Programme et à l'ONUSIDA d'appuyer le débat dans les conseils d'administration concernés (Banque mondiale et Fonds mondial) sur les conclusions du rapport Shakow sur les programmes de lutte contre le VIH/SIDA du Fonds mondial et de la Banque mondiale ;

8.6 Demande aux Coordonnateurs résidents des Nations Unies, conformément à la lettre du 12 décembre 2005 du Secrétaire général, d'établir rapidement dans leurs pays respectifs une Equipe commune des Nations Unies sur le SIDA avec un Programme d'Appui commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA et un budget consolidé pour le SIDA, conformément aux décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme à sa 17<sup>e</sup> réunion, et de ce faire en harmonie avec les efforts plus vastes de cohérence du système de développement des Nations Unies au niveau des pays ;

8.7 Approuve la Répartition des tâches en matière d'appui technique de l'ONUSIDA, son adaptation aux réalités nationales et sa mise en œuvre par les Equipes des Nations Unies dans les pays et les Equipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA, comme base pour fournir un appui technique des Nations Unies à la riposte nationale au SIDA, exhorte les Coparrainants de l'ONUSIDA à éliminer tout chevauchement rémanent à la lumière de l'expérience acquise au niveau des pays lors de la mise en œuvre de la répartition des tâches ; et recommande en outre qu'il soit fait rapport d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Cellule mondiale de réflexion au niveau des pays au CCP en décembre 2006 ;

8.8 Entérine les approches complémentaires pour l'accroissement de l'appui technique de l'ONUSIDA aux programmes nationaux de lutte contre le SIDA – telles qu'elles figurent dans le document préparé pour le point 3 de l'ordre du jour – notamment par le biais de la mobilisation par l'ONUSIDA de US\$ 40 millions supplémentaires pour la période biennale 2006-2007 en tant que composante interinstitutions du Budget-plan de travail intégré, et de l'utilisation accrue du mécanisme des Fonds d'accélération programmatique, et recommande que l'ONUSIDA rende compte de l'affectation de ces ressources aux niveaux mondial, régional et national, en indiquant la ventilation des allocations au prestataire de soutien technique et au bénéficiaire ;

8.9 Recommande que les Coparrainants de l'ONUSIDA, le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Fonds mondial collaborent étroitement pour renforcer les liens entre les Installations pour l'appui technique, les mécanismes d'appui technique des Coparrainants, l'Equipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes – notamment les mécanismes qui y sont liés au niveau pays – et le système d'Alerte et de réponse rapide du Fonds mondial pour assurer la fourniture rapide d'appui technique afin de débloquer les obstacles à la mise en œuvre ;

8.10 Recommande que les partenaires participant à l'Equipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes soutiennent son président et le Secrétariat de l'ONUSIDA dans leurs activités efficaces et efficientes ;

8.11 Recommande en outre la participation d'autres partenaires du développement, à savoir les institutions bilatérales et les ONG, en tant que de besoin, à l'Equipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes ;

8.12 Exhorte l'ONUSIDA à assurer la participation de la société civile au pilotage de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays, dans plusieurs pays, et demande à l'ONUSIDA de présenter les résultats de ces expériences pilotes pour examen lors de la réunion thématique du Conseil de Coordination du Programme en décembre 2006.

**Point 4 de l'ordre du jour : Budget-plan de travail intégré (BPTI) : Financement du rôle de l'ONUSIDA dans la riposte multilatérale**

9. Le Conseil de Coordination du Programme :

9.1 Entérine le Cadre de suivi et d'évaluation des résultats du budget-plan de travail intégré 2006-2007 pour renforcer la gestion basée sur les résultats du Programme commun – notamment son envergure, ses approches et ses mécanismes – et se réjouit de recevoir les rapports élaborés dans le contexte du Cadre ;

9.2 Approuve la révision des Résultats clés des Coparrainants de l'ONUSIDA et du Secrétariat contenus dans le Budget-plan de travail intégré 2006-2007 ainsi que la reprogrammation prévue des ressources au sein du budget approuvé, afin de prendre en compte les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et d'autres initiatives récentes ;

9.3 Approuve l'amendement proposé au Budget-plan de travail intégré 2006-2007 afin d'inclure une nouvelle ligne budgétaire supplémentaire dans la section « interinstitutions » d'un montant de US\$ 40 millions, spécifiquement consacrée à la fourniture d'appui technique aux pays ;

9.4 Entérine la proposition d'élaboration du Budget-plan de travail intégré 2008-2009, et se félicite de l'examen du plan de transition pour le Budget-plan de travail intégré lors de sa 19<sup>e</sup> réunion en décembre 2006, qui devrait prendre en compte les implications de la Déclaration politique sur le VIH/SIDA de 2006.

**Point 5 de l'ordre du jour : Gouvernance de l'ONUSIDA : examen du fonctionnement du Bureau du CCP**

10. Le Conseil de Coordination du Programme :

10.1 Entérine le fonctionnement continu du Bureau du Conseil de Coordination du Programme, sans modifications de son rôle, de ses fonctions ou de la composition de ses membres ;

10.2 Demande au Bureau d'améliorer encore sa visibilité et sa transparence en préparant un plan de travail annuel et en le mettant à la disposition des Membres du CCP et des Etats observateurs ; et en mettant les résultats de ses réunions à la disposition des Membres du CCP et des Etats observateurs.

**Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapports financiers**

11. Notant avec satisfaction le rapport financier et les états financiers contrôlés pour l'exercice 1<sup>er</sup> janvier 2004-31 décembre 2005 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes indépendant, et prenant acte des informations intermédiaires en matière de gestion financière pour la période biennale 2006-2007 et la mise à jour financière au 30 avril 2006, le Conseil de Coordination du Programme :

11.1 Note les opinions des Commissaires aux comptes indépendants déclarant que les états financiers contenus dans le Rapport financier pour la période biennale 2004-2005 présentent équitablement les comptes de l'ONUSIDA et les résultats de ses opérations et sont conformes aux règles comptables et à l'autorité législative ;

11.2 Approuve la proposition du Directeur exécutif d'utiliser US\$ 20 millions des fonds reportés de 2004-2005 pour couvrir les coûts des investissements supplémentaires dans les technologies de l'information et la collecte d'information, ainsi que pour des activités stratégiques prioritaires de l'Equipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes, des Installations pour l'appui technique de l'ONUSIDA et de l'appui du système des Nations Unies à l'élargissement vers l'accès universel ; et

11.3 Exhorte les gouvernements donateurs et autres à mettre à disposition leurs contributions au Budget-plan de travail intégré pour 2006-2007 dès que possible, s'ils ne l'ont pas encore fait.

**Point 6.2 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'association du personnel de l'ONUSIDA**

12. Le Conseil de Coordination du Programme :

12.1 Prend acte de la déclaration du représentant de l'association du personnel de l'ONUSIDA.

12.2 Demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de faire part au Conseil des résultats de l'enquête effectuée auprès du personnel de Genève et des pays par le Secrétariat de l'ONUSIDA, de même qu'un rapport sur le suivi des préoccupations exprimées par le personnel.

**Point 7 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP**

13. Le Conseil de Coordination du Programme :

13.1 Décide que la 19<sup>e</sup> réunion du CCP aura lieu les 7-8 décembre 2006 en Zambie ;



13.2 Décide en outre qu'en principe la 20<sup>e</sup> réunion du CCP se tiendra les 26-27 juin 2007 à Genève, que la 21<sup>e</sup> réunion se tiendra les 24-25 juin 2008 à Genève, que la 22<sup>e</sup> réunion se tiendra les 9-10 décembre 2008 dans un lieu à confirmer, et que la 23<sup>e</sup> réunion se tiendra les 23-24 juin 2009 à Genève.

**Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions**

Aucune décision n'est prévue.

**Point 9 de l'ordre du jour : Adoption des décisions, recommandations et conclusions**

14. Le Conseil de Coordination du Programme adopte les décisions, recommandations et conclusions de la 18<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.